

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-59 du 30 mars 2015

Cahors, le 10 MAI 2021

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL
OUVERTURE DE LA NAVIGATION

DDT46 / 2021 / n° 01

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation




INFORME

LES USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT DE L'OUVERTURE DE LA NAVIGATION
(FRANCHISSEMENT DES ÉCLUSES)
SUR LA SECTION COMPRISE ENTRE LUZECH ET LARNAGOL
À COMPTER DU SAMEDI 15 MAI 2021

L'ouverture de la navigation ne dispense pas les usagers et les opérateurs de s'assurer du respect des dispositions sanitaires liées à la lutte contre la propagation du COVID 19.

RAPPEL DES RÈGLES DE NAVIGATION

Se reporter au RPPn sus-visé, article 11. Restrictions et interdictions à la navigation en période de glaces et de crues. (Article R. 4241-25, alinéa 3)

	<p>Marque I</p>  <p>Niveau de référence</p>	<p>Inférieur au niveau I</p> <p>Le mouillage théorique de 1 mètre n'est pas assuré</p> <p>Le franchissement des écluses est autorisé, sauf pour les embarcations.</p>
	<p>Marque II</p>  <p>Niveau de référence</p>	<p>Compris entre le niveau I et II</p> <p>La navigation s'exerce librement dans le respect du présent règlement.</p> <p>Le franchissement des écluses est interdit, excepté pour les bateaux à passagers.</p>
	<p>Marque III</p>  <p>Niveau de référence</p>	<p>Compris entre le niveau II et III</p> <p>La navigation des coches de plaisance nolisés est interdite</p> <p>Le franchissement des écluses est interdit, sauf dérogation.</p>
		<p>Supérieur au niveau III</p> <p>La navigation est interdite sauf dérogation accordée par l'autorité chargée de la police de la navigation.</p>

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- Service navigation du Département du Lot :
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- Direction Départementale des Territoires du Lot
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement

Bernard DE CASTELJAU

Date limite de l'avis à la batellerie: Jusqu'au 31 octobre 2021